

Doctrine de l'Église

CATHÉCHISTES ET PRÉDICATEURS

Voici maintenant au sujet de la danse la doctrine de l'Église, telle qu'exprimée par ses voix les plus autorisées, les catéchistes, les prédicateurs, les saints, les pères et les docteurs de l'Église et les conciles.

L'Abbé Guillois: "Il y a des danses qu'il faut absolument s'interdire, et auxquelles on ne peut prendre part, ne fut-ce qu'une seule fois sans se rendre coupable de péché mortel: telles que la valse, le galop, etc.—Qu'aurait-il dit des danses américaines?—Ces danses sont mauvaises de leur nature par l'attitude qu'on prend et on ne conçoit pas qu'une femme puisse s'y livrer sans renoncer à la modestie qui convient à son sexe.

"Les danses et les bals portent aux sept péchés capitaux. A l'orgueil par le désir de paraître et de l'emporter sur les autres en beauté, en parure, etc; à l'avarice par